REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ain
Canton de Belley

MAIRIE DE PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14

Arrêté municipal portant, à titre temporaire, police de la circulation

Le maire de PEYRIEU,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée par écrit par l'entreprise **SARL CABLING SYSTEM 44 Avenue du 8 mai 1945 à VILLENEUVE LA GARENNE** représenté par **Mr HAMDI IMED conducteur de travaux.**

Considérant qu'en raison des travaux de déploiement de la fibre optique, tirage et raccordement sur les supports existants, sur toute la commune
Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent circuler au moyen d'un alternat manuel le temps des travaux,

ARRETE :

Article 1er : ***du 1/04/2024 au 31/05/2024*** selon les besoins du chantier, sur toutes les rues, routes, et chemin de la commune, la circulation sera régulée par un alternat manuel, la vitesse sera régulée à 30km/h au droit du chantier
La circulation sera rétablie, le soir selon les besoins du chantier et les weekends.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **SARL CABLING SYSTEM**

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de PEYRIEU.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de PEYRIEU, Monsieur le président de la communauté de communes de Belley Bugey Sud, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Belley, l'entreprise Cabling system sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Peyrieu, le 19/03/2024
Le Maire,
Maurice BETTANT

MAIRIE DE PEYRIEU (AIN)